

**Séance plénière ordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 20 juin 2022, de 19h30 à 21h30 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre - Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre – membre du Bureau	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
	Membre – Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre – Supp. COGEST - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Ermina Curic	EC	PDC	Présente
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Sara Felley	SF	AV	Présente
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre - RCO	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
	Membre - COGEST	Cindy Papilloud	CP	PDC	Présente
	Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent
	Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent
	Membre – Relecture/rédaction	Dominique Studer	DS	PDC	Présent
Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Absents					
Excusés	Membre – Relecture/rédaction	Christine Cavalera	CC	PLR	Excusée
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Excusé

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 13 décembre 2021
3. Demande d'octroi de 4 crédits supplémentaires
 - a) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 relatif à l'équipement en eau potable de l'est du village (Charmilles/Levant)
 - b) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 490'000.00 relatif à la réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut-de-Cry
 - c) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 180'000.00 relatif à la rénovation du local des TP Botza
 - d) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 52'000.- relatif aux salaires des TP en lien avec leur nouveau local
 - Message du Conseil communal
 - Rapport de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
4. Comptes 2021
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la COGEST
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Discussion et vote
 - Vote
5. Postulat pour une scolarisation adaptée aux intérêts prioritaires des enfants
 - Présentation par la dépositaire
 - Discussion et vote
6. Motion relative à la création d'un règlement commun des écoles et des structures d'accueil (nursery- crèche et unité d'accueil pour écoliers) 2021
 - Présentation par les dépositaires
 - Discussion et vote
7. Informations de la part de l'Exécutif
8. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée à cette 1^{ère} séance normale post COVID. Avec 28 conseillers généraux présents, le législatif peut valablement délibérer.

Mme Cavalera nous rejoindra peut-être plus tard.

Une paëlla nous attend tous t toutes après la séance de ce soir.

M. Rudaz représente Fidag, l'organe de contrôle.

Vu les températures, des tenues plus légères sont admises.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Tous les groupes entrent en matière et approuvent le PV.

Le président de la municipalité voudrait corriger le point 4 pour changer le mot diminuer par augmenter. L'enregistrement sera réécouté par la secrétaire pour vérification et modification. La correction sera effectuée directement dans le procès-verbal.

Le PV de la séance plénière ordinaire du 13 décembre 2021 est approuvé l'unanimité.

3. DEMANDE D'OCTROI DE 4 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

PMV explique qu'il n'y aura qu'une entrée en matière pour les 4 demandes.

Tous les groupes acceptent.

Le CM, par Olivier Cottagnoud (OC), informe que les demandes ont été argumentées et discutées. Ce n'est qu'une ventilation de montants dans les comptes, déjà au budget 2020 et non utilisés.

Xavier Berthouzoz (XB) informe que la Cogest a travaillé sur ces 4 demandes.

PMV présente les crédits :

- a) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 relatif à l'équipement en eau potable de l'est du village (Charmilles/Levant)
- b) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 490'000.00 relatif à la réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut-de-Cry
- c) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 180'000.00 relatif à la rénovation du local des TP Botza
- d) Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 52'000 relatif aux salaires des TP en lien avec leur nouveau local

XB lit le rapport de la COGEST pour ces 4 crédits supplémentaires.

PMV demande s'il y a des remarques

PMV instrumente directement les 4 votes.

A) OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 165'000.00 RELATIF À L'ÉQUIPEMENT EN EAU POTABLE DE L'EST DU VILLAGE (CHARMILLES/LEVANT)

La demande d'octroi crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 relatif à l'équipement en eau potable de l'est du village (Charmilles/Levant) est accepté à 27 voix contre 0 voix et 0 abstention.

B) OCTROI D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE CHF 490'000.00 RELATIF A LA REFECTION DE L'AVENUE DE LA GARE ET DE LA ROUTE DU HAUT-DE-CRY

La demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 490'000.00 relatif à la réfection de l'Avenue de la Gare et de la Route du Haut-de-Cry est accepté à 27 voix contre 0 voix et 0 abstention.

C) OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 180'000.00 RELATIF À LA RÉNOVATION DU LOCAL DES TP BOTZA

La demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 180'000.00 relatif à la rénovation du local des TP Botza est accepté à 27 voix contre 0 voix et 0 abstention.

D) OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 52'000.- RELATIF AUX SALAIRES DES TP EN LIEN AVEC LEUR NOUVEAU LOCAL

La demande d'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 52'000.- relatif aux salaires des TP en lien avec leur nouveau local est accepté à 27 voix contre 0 voix et 0 abstention.

4. COMPTES 2021

PMV passe la parole au Président de la municipalité.

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Olivier Cottagnoud prend la parole et remercie l'assemblée pour l'acceptation des crédits supplémentaires.

Il annonce que les comptes sont bons et commence sa présentation via une projection sur écran.

PMV passe la parole à XB, rapporteur de la Cogest.

XB passe la parole au président de la Cogest Daniel Roh (DR). Ce dernier explique qu'il y a quelques petites coquilles, qui ont été relevées par Pascal Coudray (PC). Il aimerait que le rapport soit corrigé.

PMV dit que cela ne pose pas de problème.

XB reprend la parole pour présenter le rapport de la Cogest. La Cogest recommande d'accepter les comptes 2021 tels que présentés. **Annexe 1, rapport corrigé**

Pas de remarques de l'assemblée.

PMV présente les comptes dicastère par dicastère et demande aux conseillers d'annoncer leurs interventions rapidement avec le numéro de la rubrique.

Les questions posées ci-dessous sont celles de Pascal Coudray (PC) :

PC 303.363 Subventions aux sociétés culturelles et sportives.

Y a-t-il eu des modifications dans le système du calcul des subventions ?

OC dit qu'il n'y a pas eu d'augmentation. Il y a des changements dû au Covid-19. Le district n'a pas encaissé les cotisations annuelles. Nous avons proposé aux sociétés de recevoir ses subsides en plus.

PC 622.309 Possible d'avoir un retour sur l'audit qui a eu lieu ?

SP informe qu'il ne peut pas répondre à cette question, car les résultats de l'audit ne seront connus que jeudi prochain. Le plénum en sera tenu en temps voulu.

760.318.23 Il n'y a plus de protection ?

SP répond qu'il y a toujours des protections, mais que la commune a changé de contrat.

PC 942.500 J'ai vu qu'il y avait un achat de terrain ? J'aimerais savoir comment se calcule le prix du terrain, puisqu'en il est en zone à bâtir.

OC informe que les 2 petites places vers les Amignes sont une opportunité, car nous avons déjà acheté une autre propriété avoisinante. Il serait bien que nous gardions maîtrise sur le centre du village. Nous avons dû joindre tous les propriétaires et héritiers ainsi, nous avons négocié le prix des terrains.

Pour la vente d'indice qu'en est-il ?

OC, nous restons propriétaires de la route, mais nous avons vendu l'indice, inutile pour une route.

PMV termine la lecture des comptes.

Il donne la parole à l'assemblée pour discussions, il n'y a pas de remarques.

PMV transmet la parole à M. Rudaz de Fidag pour la lecture de son rapport. (lecture inaudible)

Questions/remarques

PC page 17 du rapport, la date est mentionnée 2020, n'est-ce pas plutôt 2021 ?

M. Rudaz acquiesce.

Concernant la provision pour impôts, je n'arrive pas au même calcul pour les personnes physiques. M. Rudaz informe que c'est le conseil municipal et le responsable des finances qui peut répondre. Il informe qu'il y a une concordance et que les chiffres nous amènent à poser des questions pour qu'il y ait une cohérence entre les années.

PC Vous dites qu'il n'y a pas d'acquisition de terrains ? Ces montants sont-ils si petits que vous n'en tenez pas compte ?

FIDAG Selon nos calculs et barèmes ces montants n'entrent pas en ligne de compte.

PC, page 30, investissements sont bien inférieurs ? M. Rudaz corrige par « supérieur »

PMV passe la parole à Lydia Moix (LM) qui demande pourquoi il y a eu une abstention lors du vote sur le rapport au sein de la Cogest ? DR répond qu'il y a une question encore en suspens dont la Cogest attend toujours une réponse. PMV rappelle que les votes au sein des commissions sont secrets.

Les discussions étant closes, nous passons au vote.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

PMV remercie la Cogest pour son précieux et discret travail et le temps qu'ils y ont consacré.

5. POSTULAT POUR UNE SCOLARISATION ADAPTÉE AUX INTÉRÊTS PRIORITAIRES DES ENFANTS

PRÉSENTATION PAR LA DÉPOSITAIRE

Chantal Roh (CR), fait la présentation.

DISCUSSION

Hélène Minguely-Coudray (HMC) [Annexe 2](#)

Pietro Falco (PF) intervient. [Annexe 3](#)

OC intervient au nom du Conseil municipal [Annexe 4](#)

La dépositaire intervient pour expliquer que l'école fonctionne bien, on a vu une différence. Son dépôt concerne la période transitoire.

FF demande que le vote se fasse à bulletins secrets.

Vote 16 pour, 2 contre et 9 abstentions.

Le 10% du plénum acceptant, le vote aura lieu à bulletin secret à l'isoloir.

Le CM n'a pas de message à communiquer.

PMV remercie les intervenants.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

Postulat pour une scolarisation adaptée aux intérêts prioritaires des enfants est refusé par 14 contre et 14 pour. Le statu quo implique que le postulat n'est pas accepté.

6. MOTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN RÈGLEMENT COMMUN DES ÉCOLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL (NURSERIE-CRÈCHE ET UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS) 2021

PRÉSENTATION PAR LES DÉPOSITAIRES

DR présente le postulat. Il revient sur les propos de OC, bien sûr que l'organisation est communale, mais le Conseil général est un des organes qui fait fonctionner cette Commune. Si chaque 4 ans, la vision des conseillers municipaux change, on ne peut pas avoir une vision à long terme pour les écoles. La stabilité est un point central. Il faut une ligne bien définie pour l'avenir. On le voit bien pour les constructions UAPE, on se mord actuellement les doigts aujourd'hui d'avoir construit ces bâtiments au centre du vieux village. Il faut que la gestion des crèches et écoles soient stables et favorables aux citoyens via un règlement adapté. UAPE, crèches et écoles sont des éléments qui doivent fonctionner ensemble. Aujourd'hui la tendance à segmenter ce secteur.

DISCUSSION

Cindy Papilloud (CP) dit que son groupe est favorable à cette motion.

HMC dit que Vétroz devient une petite ville et que le groupe aimerait un règlement qui garde l'organisation stable et non influençable par des changements de législatures avec des modifications à 180°.

FF dit que par rapport au domaine de compétence du Conseil général, cité par OC, l'article sur l'assemblée primaire, selon l'article 17 alinéa 1 lettre a, de la loi sur les Communes, le conduit à constater que l'assemblée primaire (conseil général) décide de la modification de tous les règlements municipaux. Il n'y a pas de limite à la portée matérielle de ces règlements municipaux. Du moment qu'on ne va pas contre la loi cantonale, on peut régler cela. Si la motion passe, une commission sera constituée pour traiter cela.

DISCUSSION

Tous les groupes entrent en matière.

Le CM n'a pas de message à communiquer.

PMV remercie les intervenants.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

Motion relative à la création d'un règlement commun des écoles et des structures d'accueil (nursery-crèche et unité d'accueil pour écoliers) 2021 est acceptée par 26 voix contre 0 voix et 1 abstention.

PMV transmet de suites la motion signée de sa main au secrétaire municipal.

7. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

PMV donne la parole au Conseil municipal.

OC, prend la parole. **Annexe 4**

LM donne quelques informations :

Nous avons le label "Commune en santé". Nous avons 14 mesures en 2010, actuellement 70.

Notre prier va quitter notre paroisse fin août.

Il y aura les 40 ans de la bibliothèque qui sera fêtée le 8 octobre. La nouvelle cafétéria sera inaugurée le même jour.

La Madeleine sera organisée par la classe 89 et la commission culturelle.

Il y a une nouvelle société locale : le billard et snooker club de Vétroz. Une petite subvention leur a été accordée. Elle sera au budget de l'an prochain.

Elle souhaite un bel été à tous.

Fabien Papilloud (FP) informe que notre commune peut relever le défi énergétique grâce à son ensoleillement. La consommation de la commune est de 37GW/h. Mais nous avons un potentiel solaire qui est pour l'instant de 51 GW/H sur l'ensemble de notre territoire. Nous avons la possibilité de relever ce défi avec nos toits.

Il y aura la biennale qui aura lieu du 23 au 25 septembre, avec un débat sur l'énergie le 23.

Jeunesse, un programme intéressant cet été en juillet avec Vétroz Plage, les 8 et 9 accueille des nouveaux arrivants, le week-end suivant, production de jeunes artistes du coin et le 22, le dernier week-end, la fête interculturelle qui se fera en même temps.

Fun and Smile continue son programme.

Les 21 ans des structures d'accueil auront le 26 août.

SP, l'audit de mon dicastère arrive à terme. Quelques changements doivent s'opérer.

Stéphane Fumeaux quitte notre commune pour rejoindre celle où il vit.

Une mise au concours va paraître. On espère retrouver une perle rare.

La route de la Bourgeoisie va être refaite depuis l'avenue de la Gare jusqu'à la jonction avec le torrent ouest, début des travaux 1^{er} juillet.

Torrent ouest, deuxième lot, va commencer du croisement du Chemin du Milieu jusqu'à l'avenue de la Gare. Début des travaux début juillet.

On va réaliser un projet pour régulariser la situation sur la route de l'industrie avec un système de ralentissement entre la Promenade du Botza et l'avenue de la Gare. En faisant le nouvel écopoint on arrivera à corriger les fous du volant.

Le cimetière refait les travaux. Ils touchent à leur terme. Il reste la palissade à mettre. La zone des anciennes tombes deviendra des colombariums. Il souhaite un bon été à tous.

PMV remercie le Conseil municipal.

8. DIVERS

La sortie du CG 2023 aura lieu l'an prochain au Palais Fédéral.

Le groupe DC organise la sortie du 28.10.2022. Tous les élus seront invités.

Il y aura aussi les soirées citoyennes, il y en aura une en automne, faites venir du monde.

DR demande ce qu'il en est pour les 100'000. — supplémentaires pour l'étude de l'intégration de l'UAPE dans les Plantys. DK dit que ce budget n'a pas quasiment pas été consommé. On étudie actuellement

des concours pour les deux emplacements. Avec l'arrivée du postulat et de la motion ajoutée des incertitudes, il faut prévoir différents cas de figures selon les décisions qui vont être finalement prises.

DR concernant le Conseil bourgeoisial, vous avez prévu de mettre en route la machine pour inclure cela aux prochaines votations car une procédure est déjà bien définie dans la loi sur les Communes ou la loi sur les Bourgeoisies. OC, la Constituante va définir les choses. Elle sortira certainement l'année des élections, nous attendons de voir ce qu'il en ressortira.

DR pense que cela peut se faire avant. OC demande s'il y aura le soutien du CG. DR est prêt.

DR on reçoit des documents avec pleins de fichiers en annexes. Possible de recevoir le PV avec toutes les annexes dans le même document ? PMV dit que cela fait effectivement beaucoup de documents, il faut imaginer le travail que fait la personne qui les prépare et le temps que cela lui prend.

PMV corrige pour la sortie des élus, cette année c'est le Centre, Puis le bureau, et la dernière année de cette législature ce sera l'AV.

PMV conclut la séance, il remercie les collègues du bureau pour le travail fourni. Il rappelle que nous n'avons pas pu organiser quoi que ce soit pendant la période COVID.

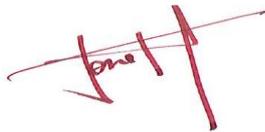
Pour rattraper ce manque de relation sociale au sein du plénum, un repas à lieu devant l'entrée du bâtiment. Il souhaite bon appétit à tous et se réjouit de ces futurs moments de convivialité.

Le Président PMV clôt la séance à 21h30

Ainsi fait à Vétroz, le 20 juin 2022

VENETZ PIERRE-MICHEL

Président du Conseil général



MONIQUE ROH RODUIT

Secrétaire du Conseil général

